

Communiqué de presse



Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 fait l'objet de nombreux amendements qui risquent d'impacter sévèrement le secteur de la Restauration Hors Foyer.

Plusieurs propositions envisagent des hausses de taxes et des restrictions supplémentaires sur la catégorie Boisson, menaçant l'équilibre économique de centaines de brasseries et d'entreprises agroalimentaires présentes sur l'ensemble du territoire.

Face à ces menaces, la Fédération Nationale des Boissons exprime son plein soutien à l'ensemble de la filière et tient à sensibiliser les décideurs aux conséquences néfastes et graves de ces mesures, qui, si elles étaient adoptées, constitueraient un véritable coup de massue pour les acteurs de toute la chaîne de production et de distribution, jusqu'au consommateur finale.

Ces hausses fragiliseraient également les grossistes en boissons et particulièrement les Cafés – Hôtels – Restaurants déjà durement touchés par les crises économiques et sanitaires de ces dernières années.

En pratique, cela risquerait d'entraîner des hausses de prix, de réduire la compétitivité de nos entreprises et d'augmenter les difficultés économiques, dans un contexte général de baisse de la consommation hors domicile et alors même que les entreprises s'engagent et investissent en faveur d'une économie circulaire et de pratiques responsables.

Une telle approche, appliquée injustement à notre secteur, mettrait en péril la survie des entreprises et ferait peser une charge financière supplémentaire écrasante pour tous les acteurs.

En responsabilité, la Fédération Nationale des Boissons tient à rappeler que ce type de fiscalité, loin de servir la santé publique, menace directement l'économie de nos territoires et pénalise tous les acteurs.

[Consulter les principaux amendements déposés](#)

Réservé aux adhérents

La FNB est membre de [CPME](#), [CEPC](#), [France Supply Chain](#) et [CEGROBB](#)

Cette newsletter est éditée par la Fédération Nationale des Boissons, syndicat professionnel régi par les articles L. 2131-1 et suivants du Code du travail, sis 49 rue de la Glacière, 75013 Paris.

[Conformément au règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#), vos données personnelles sont collectées et traitées afin de vous communiquer les actualités des professionnels de la distribution de boissons en Consommation Hors Domicile, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.